



COTELUB

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 4 NOVEMBRE 2021 – 18h30**

RELEVÉ DE DECISIONS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Marc DUVAL, Philippe EGG, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Robert TCHOBDRENOVITCH

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Eve MAUREL, Mylène GARCIN à Catherine SERRA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Romain BRETTE à Jean-Luc BOREL, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRENOVITCH, Josiane GIRAUDON à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Anne-Marie DAUPHIN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Nicolas SALERNO,

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 30 Septembre 2021, est approuvé à l'unanimité

1. Bilan du SCOT

Délibération 2021-098

Rapporteur : Geneviève Jean

Rappel des grands objectifs définis dans le SCOT de 2015 :

- **Accueillir 7000 nouveaux habitants**, soit 460 habitants par an, et une croissance annuelle de + 1,3 % : Entre 2013 et 2018, 1019 habitants supplémentaires ont été accueillis sur le périmètre du SCOT approuvé en 2015, ce qui correspond à 200 habitants par an, soit une croissance annuelle de + 0,7%. Les chiffres indiqués sont les derniers chiffres connus et communiqués par l'INSEE, ils sont donc à prendre avec précaution. Cependant, il est constaté que le territoire du Sud Luberon reste dynamique au regard des tendances départementales et de ses voisins.
- **Créer 3100 résidences principales à l'horizon 2025**, soit 200 par an, mais également réduire de 300 le nombre de résidences secondaires et de 3% les logements vacants : sur les 5 années étudiées, 844 résidences principales nouvelles ont été construites, soit 168 par an. Cependant les résidences secondaires ont augmenté de 134 et les logements vacants de 1 %. La création de logements est assez proche des objectifs fixés par le SCOT mais avec une augmentation des résidences principales et du taux de vacance est constatée contrairement à ce qui était prévu.

- **Créer 3200 nouveaux emplois**, soit 200 par an et aménager 30 ha de zones d'activités. En réalité 52 emplois créés ont été recensés, soit 10 par an et 12 ha de zone d'activités sont prévus dans les PLU. Le taux d'emploi n'a pas évolué et la création d'emploi est très faible. Cette tendance est en grande partie due au fait que les équilibres prévus dans le SCoT ont été modifiés avec le départ des communes de Lourmarin et Puyvert, considérées comme des pôles économiques importants.
- **Agir sur la mobilité**, développer l'usage des transports collectifs et aménager des pôles d'échange. COTELUB a défini un schéma de mobilité rurale et une offre d'itinéraires cyclables et aménagé des aires de covoiturage.
- **Consommer au maximum 200 hectares**, soit 13 hectares par an, ou 286 m² pour un nouvel habitant. Selon les chiffres fournis, 124 hectares ont été consommés, soit 21 ha par an ou 1450 m² pour un nouvel habitant. Ces chiffres sont à modérer avec l'élaboration de nombreux PLU depuis 2017 qui ont pris en compte la nécessité de réduire la consommation de foncier mais dont les effets ne sont pas encore retranscrits dans les chiffres.
- **Une trame Verte et Bleue qui définit des réservoirs et corridors à protéger**. Cette trame Verte et Bleue a été déclinée dans les différents PLU approuvés depuis 2015 et protégée par des zonages environnementaux. Néanmoins certaines opérations urbaines restent une menace pour l'identité paysagère du territoire.
- **Préserver les paysages**, des grands paysages caractéristiques à préserver, des vieux villages à valoriser et des silhouettes à protéger. Les centres anciens de qualité ont été préservés, des opérations d'urbanisme alliant densité et qualité ont été réalisées, même si certaines nouvelles opérations sont en rupture avec les paysages existants.
- **Aucune orientation réellement définie en ce qui concerne les énergies renouvelables et la consommation énergétique**. COTELUB a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial qui définit des objectifs et un plan d'actions à l'horizon 2030.

Il apparaît que l'ensemble des résultats d'analyse mentionnés précédemment indiquent que les objectifs définis par le SCoT en 2015 ne sont plus en cohérence avec les nouvelles dynamiques socio-économiques du territoire.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (34 voix pour, 2 abstentions – P. AUBOIS et RM. DUMONTIER) décide :

- D'approuver le bilan de suivi du Schéma de Cohérence Territoriale,
- De réviser le Schéma de Cohérence Territoriale, au vu de l'analyse des résultats.

2. Modalités de concertation du SCOT

Délibération 2021-099

Rapporteur : Geneviève Jean

Il est proposé les modalités suivantes de concertation :

Moyens d'informations :

- Affichage des délibérations au siège de la Communauté Territoriale Sud Luberon,
- Publications d'informations dans la newsletter et sur le site internet de COTELUB,
- Réalisation d'une exposition publique avant l'arrêt du projet de SCOT,

Moyens offerts au public pour s'exprimer :

- L'ouverture d'un dossier comprenant :
 - Les éléments d'études complétés au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,
 - Un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir l'ensemble des observations du public et consultable au siège de la Communauté Territoriale Sud Luberon,
- La création d'une messagerie dédiée et valide durant toute la procédure d'élaboration du SCoT,
- L'organisation de réunions publiques lors des étapes clefs de la procédure,

Une charte de concertation sera rédigée.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour), décide :

- De fixer les modalités de la concertation dans le cadre de la procédure de révision du SCoT,

3. Lancement de la révision du SCOT

Délibération 2021-100

Rapporteur : Geneviève Jean

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide de :

- Prescrire la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Luberon,
- Définir les objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure de révision,
- Préciser que les crédits destinés au financement des études afférentes à cette prescription sont inscrits sur l'exercice budgétaire,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financements mobilisables nécessaires à la révision du SCOT, notamment la compensation financière de l'Etat au titre de l'élaboration des documents d'urbanisme et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2

Délibération 2021-101

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide :

- D'approuver la décision modificative n°2021-02 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- De dire que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°2, s'établit ainsi :

| Pour le budget Général : | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---------------------------------|-----------------|---------------|---------------|-----------------|
| Dép. de fonctionnement | 17 042 095,62 € | 97 766,00 € | 129 134,70 € | 17 268 996,32 € |
| Rec. de fonctionnement | 17 042 095,62 € | 97 766,00 € | 129 134,70 € | 17 268 996,32 € |
| Dép. d'investissement | 7 796 745,67 € | 99 061,00 € | -56 663,00 € | 7 839 143,67 € |
| Rec. d'investissement | 7 796 745,67 € | 99 061,00 € | -56 663,00 € | 7 839 143,67 € |

| Dont, pour le budget PTVA (Propreté et Valorisation) : | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---|----------------|---------------|---------------|-----------------|
| Dép. de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 44 970,90 € | 5 064 743,86 € |
| Rec. de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 44 970,90 € | 5 064 743,86 € |
| Dép. d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 23 673,00 € | 1 681 090,98 € |
| Rec. d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 23 673,00 € | 1 681 090,98 € |

| Et pour le budget GEMAPI | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|-----------------|
| Dép. de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | -36 215,00 € | 867 369,45 € |
| Rec. de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | -36 215,00 € | 867 369,45 € |
| Dép. d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | -39 215,00 € | 913 405,48 € |
| Rec. d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | -39 215,00 € | 913 405,48 € |

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

5. Convention avec l'UGAP pour les marchés de formations

Délibération 2021-102

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide :

- D'approuver la « convention client d'exécution de prestations » avec l'UGAP ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

6. Répartition de l'actif et du passif du SIAE

Délibération 2021-103

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide :

- De valider la répartition de l'actif et du passif du syndicat selon le document annexé ;
- De demander à la préfecture le transfert de la DIG à COTELUB ;
- De l'autoriser à signer les documents et accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

7. Protocole d'accord transactionnel - Gymnase de La Tour d'Aigues

Délibération 2021-104

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide :

- D'approuver le protocole transactionnel qui précise, les responsabilités des sociétés, la réparation du préjudice subi par COTELUB ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

8. EPF PACA - Modification de la représentativité

Délibération 2021-105

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide :

- De désigner Jean-Marc Brabant comme représentant suppléant à l'EPF PACA ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

9. Syndicat Durance Luberon - Modification de la représentativité

Délibération 2021-106

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide :

- De proclamer Jean-Claude DOSSETTO délégué de COTELUB au syndicat Durance Luberon en remplacement de Madame FEREOUX

10. Validation des Rapports annuels d'Activités COTELUB 2019 et 2020
Délibération 2021-107

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide :

- D'approuver les rapports d'activités 2019 et 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à diffuser les rapports

11. Groupement de commande avec la CCPAL pour les études Clim'Agri
Délibération 2021-108

Rapporteur : Catherine Serra

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 voix pour) décide :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Questions diverses :

Information des membres sur les décisions du Président prises en vertu de la délégation donnée par le conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 16 décembre 2021 à Sannes.

La séance est levée à 20h15.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de COTELUB et affiché dans les panneaux prévus à cet effet.

Fait à La Tour d'Aigues, le 9 novembre 2021

Robert Tchobdrenovitch
Président

